

# Bourse à l'écriture documentaire

## CICLIC

Les dates limites de dépôt sont les suivantes :

- du 04 mars au 08 mars 2024,
- du 02 septembre au 06 septembre 2024.

## Présentation du dispositif

Ciclic Centre-Val de Loire propose ce dispositif qui accompagne les auteurs dans l'écriture de documentaires.

## Conditions d'attribution

### A qui s'adresse le dispositif ?

#### — Entreprises éligibles

Les projets sont déposés à l'étape d'écriture par des auteurs ou réalisateurs non accompagnés à ce stade par une structure de production, et qui répondent aux conditions suivantes :

- l'auteur ou le réalisateur doit justifier de son lieu d'habitation principale en région Centre-Val de Loire au moment du dépôt,
- ou l'œuvre doit présenter un lien culturel et artistique fort avec la Région Centre-Val de Loire. Dans l'hypothèse où le film serait mis en production, ce lien devrait permettre une fabrication significative du film sur le territoire régional.

### Pour quel projet ?

#### — Présentation des projets

Cette bourse est destinée à des projets en cours d'écriture et à participer aux frais d'écriture, recherche d'archives, documentations, repérages, interview, etc, pour des auteurs seuls (n'ayant pas contractualisé avec une société de production sur le projet faisant l'objet de la demande).

Les projets doivent :

- avoir une durée de 26min minimum,
- présenter un dossier artistique de 15 pages maximum (sans les photos).

### Quelles sont les particularités ?

#### — Projets inéligibles

Sont exclus du dispositif :

- les émissions dites de flux (informations, sport, jeux, talk-shows, télé-réalité, divertissements émissions de plateau, télé-achat...),
- les sketches,
- les récréations,
- les captations de spectacles vivants,
- les magazines,
- les reportages,
- les formes journalistiques,
- les clips musicaux.

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le soutien se fait sous forme de droits d'auteurs, d'un montant forfaitaire et total de 5 000 €, cotisations dues à l'URSAFF Limousin et des contributions diffuseur et formation professionnelle incluses dans la limite de l'enveloppe attribuée.

Dans le cas de coécriture, un seul auteur bénéficiaire est désigné lors de la demande, accompagné d'une attestation de répartition de la subvention potentielle entre les coauteurs.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme ?

Les demandes sont à faire sur la [plateforme en ligne](#).

### Quel Cumul possible ?

Un projet aidé à la bourse écriture documentaire auteur seul pourra solliciter :

- [une aide au développement](#),
- [une aide au développement renforcé](#),
- ou au co-développement international,
- ou à [l'aide à la production audiovisuelle](#) auprès de Ciclic Centre-Val de Loire (porté obligatoirement dès l'étape du développement par un producteur) à condition de solder la première aide avant d'en solliciter une nouvelle.

---

## Organisme

### CICLIC

- 24 rue Renan  
37110 CHÂTEAU-RENAULT CS 70031  
Téléphone : 02 47 56 08 08

Télécopie : 02 47 56 07 77

---

## Déposer son dossier

- <https://fs21.formsite.com/centreimages/j3pyfivjtl/login>